

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du
20 décembre 2021 de M. Philippe de Rougemont et M^{me} Bénédicte
Amsellem: «Comment rendre les critères d'achat responsables?»**

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que la moitié de l'empreinte carbone des habitants de la ville de Genève est représentée par l'importation massive d'objets et d'outils provenant d'Asie notamment, de quelle façon la Ville entend-elle mettre en œuvre son objectif stratégique de législation «Accorder une place prépondérante aux critères d'achats responsables»?

Quelle stratégie et quelles mesures seront adoptées afin que les services de la Ville soient exemplaires dans leur politique d'achat et ne se résolvent qu'en dernier recours à l'achat d'objets neufs, seulement après avoir épuisé les solutions durables de réparation, emprunts entre services, achats de produits de seconde main?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question de l'empreinte carbone est au cœur des réflexions et des actions du Conseil administratif. En particulier, en ce qui concerne les achats, notre administration veut être exemplaire y compris dans le cadre des marchés publics. Pour ce faire, plusieurs axes sont systématiquement intégrés dans les marchés publics pilotés par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), afin de rendre l'acte d'achat responsable et respectueux de l'environnement.

En premier lieu, un premier enjeu concerne la réparabilité des biens. A ce titre, la réparation possible du bien est prise en compte dès l'élaboration de l'appel d'offres et une durée minimale de disponibilité des pièces détachées est exigée. Nous pouvons donner comme exemple l'achat de mobiliers de bureau pour lesquels il a été exigé la disponibilité des pièces de rechange durant minimum dix ans.

Un deuxième enjeu identifié concerne la réutilisation des biens: dans les critères pris en compte, est évaluée et valorisée la possibilité de réemployer le bien ou ses pièces détachées. Nous pouvons trouver plusieurs exemples dans les derniers marchés mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les chaussures de sécurité pour lesquelles la reprise des chaussures usagées a été exigée en proposant une réutilisation via un don à des associations, ou bien le marché des pneus, pour lequel le choix est porté sur des pneus rechapés plutôt que neufs.

Par ailleurs, des bonnes pratiques en ce sens existent aussi au sein de l'administration, notamment par rapport à la réutilisation des chaises et du mobilier

de bureau. En effet, une communication est faite lorsque ces biens ne sont plus utilisés afin de trouver un nouvel usage dans d'autres services et éviter ainsi un nouvel achat.

Une autre mesure concerne, quand cela est possible, la mise en place de contrats circulaires: cela signifie privilégier l'achat de l'usage plutôt que du bien. Dans ces cas, le fournisseur assure la maintenance, le remplacement et le recyclage de ses équipements en garantissant une longue durée d'usage du produit et un moindre gaspillage des ressources naturelles. L'exemple le plus parlant de modèle ce sont les contrats de mise à disposition des copieurs.

Enfin, pour qu'un achat puisse se définir «responsable», il est important d'avoir des exigences à plusieurs niveaux: en termes d'éco-conception, de bio-sourcing, de respect du développement durable et de la durabilité des matériaux.

Cela s'est traduit, à titre d'exemple, par des exigences particulières sur des marchés récents.

Vêtements professionnels

Exigence de la certification type Oeko Tex, et valorisation des offres avec tissus issus de l'agriculture biologique ou fibres issues du recyclage.

Prestation d'impression

Evaluation sur l'utilisation de produits respectant l'environnement (encres végétales), sur des procédés alternatifs minimisant l'émission de COV (composés organiques volatils), sur la gestion des déchets.

Repas journaliers (restaurants scolaires, social)

Exigence de produits de saison, de produits le moins transformés possible, de produits locaux (circuits courts), exigence du label Genève Région Terre Avenir.

Ces mesures, non exhaustives, illustrent la volonté et la prise de conscience de notre administration quant à l'importance de cette problématique. Il est de notre devoir d'intégrer systématiquement dans nos achats les bons réflexes afin de garantir une prépondérance d'achats respectueux et à faible impact.

Par ailleurs, d'une manière générale, avant tout achat, le besoin est évalué par le biais de la clause du besoin afin de vérifier et valider sa nécessité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez